

période, il ne me semble pas équitable que le sud de l'Ontario gagne huit sièges et que le nord en perde un. C'est ce que nous devons faire valoir.

● (1710)

Je reviendrai en terminant sur un ou deux points. La plupart des députés, notamment ceux qui ont participé au débat sur la question en 1973 et 1974, croient qu'aucune province ou région comme le nord de l'Ontario ne devrait perdre de siège à l'occasion d'un remaniement. Les députés du nord et du nord-ouest de l'Ontario ont été de ceux qui ont tenté le plus assidument de défendre ce principe. A cause des efforts des députés du nord de l'Ontario et d'autres provinces, ce changement a été effectué. Le sud de l'Ontario qui obtient des sièges supplémentaires est récompensé pour l'accroissement de sa population. Le nord de l'Ontario devrait au moins maintenir le statu quo. Nous devrions venir au secours du nord de l'Ontario qui a besoin d'aide et n'a pas les mêmes services que d'autres régions du pays et obtenir qu'il conserve ses sièges actuels. Pour conclure, j'espère que la Commission examinera minutieusement la question avant d'enlever un siège au nord de l'Ontario et qu'elle rétablira le douzième siège dans son rapport final.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être aussi bref que possible car je sais que certains députés ont des intérêts plus importants à défendre en général que les miens. Cependant, j'aimerais faire deux remarques, l'une d'ordre général et l'autre concernant une région que je ne représente pas, mais qui me préoccupe beaucoup.

Ma première remarque générale c'est qu'à mon avis la Commission mérite nos félicitations pour l'intégrité dont elle a fait preuve à l'égard du sud de l'Ontario, région que je connais bien. Sans réserve d'aucune sorte, je lui offre mes très humbles remerciements. Quant à la première carte, je n'ai pas eu la même réaction que le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) car elle me touche moins directement qu'un grand nombre de mes bons voisins mais elle a produit un effet de choc sur beaucoup. Cependant, au cours des audiences, et particulièrement à London, les seules auxquelles j'ai assisté, j'ai été extrêmement impressionné de constater que tous les commissaires cherchaient avec honnêteté à défendre au mieux les intérêts des Canadiens non pas en tant que députés mais vraiment comme on doit le faire vis-à-vis de ceux qui vous ont élus pour les représenter.

Dans le sud de l'Ontario, les commissaires n'ont pas joué au jeu du dénombrement des sièges et n'ont pas créé des limites artificielles. Ils ont examiné quels étaient les intérêts communs de ceux qui risquaient de se trouver de plus en plus éloignés de leur propre gouvernement. Je le répète sans réserve, je tiens à leur témoigner ma très humble appréciation. Je crois pouvoir parler ainsi au nom de nombre de mes collègues du sud de l'Ontario. S'il nous fallait une autre preuve, la nature de certaines des oppositions qui ont été exprimées ces deux derniers jours—et loin de moi la pensée de minimiser la portée des changements de nom des circonscriptions, car c'est là un élément important pour la population qui y réside—mais à ceci près, on peut dire qu'il s'agit de critiques d'ordre mineur. Et je crois qu'il faut en féliciter la Commission.

Maintenant, je voudrais pendant quelques instants défendre la cause du Nord de l'Ontario par rapport à la circonscription de Sault-Sainte-Marie. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) en avait fait mention hier. Je continuerai un peu dans cette voie, car nous

Circonscriptions électorales—Loi

venons de recevoir des renseignements supplémentaires au sujet des difficultés que connaissent les habitants de cette région. Peut-être la Commission pourra-t-elle prendre des mesures à leur égard. Je pourrai débiter en déclarant que tous les partis de la région sont en général d'accord pour reconnaître les difficultés auxquelles les habitants du quartier n° 1, comme on l'appelle à Sault-Sainte-Marie, devront faire face s'il est retranché du reste de la ville. J'ai ici un extrait du *Star* de Sault-Sainte-Marie en date du jeudi 4 mars 1976 qui, je pense, décrit avec précision l'attitude des trois partis politiques de cette région. Ils se montrent très préoccupés par le fait que la partie résidentielle la plus peuplée de Sault-Sainte-Marie se verra coupée du reste de la ville, et ils sont même opposés à une telle éventualité.

Je pense qu'il serait tout à fait approprié de consigner au compte rendu une très brève résolution que nous venons de recevoir de la Chambre de commerce de Sault-Sainte-Marie. La voici:

La Chambre de commerce de Sault-Sainte-Marie et du district s'oppose à toute modification des limites des circonscriptions électorales qui réduirait la superficie actuelle de la circonscription de Sault-Sainte-Marie. Sault-Sainte-Marie constitue en effet une unité urbaine soudée et très peuplée dont les objectifs et les problèmes sont en général différents de ceux de la circonscription rurale adjacente d'Algoma.

Il est clair qu'ils veulent former une unité. La Commission sera peut-être dans l'impossibilité d'exaucer leur souhait. S'il est possible de se montrer plus souple et je ne parle pas au nom d'un parti politique particulier mais simplement pour certains de mes amis de cette région, je demande à la Commission de ne pas diviser le quartier n° 1 qui se trouve dans la partie sud-est de la ville mais plutôt de s'intéresser au quartier n° 6 qui occupe la zone située à l'Ouest de l'avenue Goulais. Cela semble être un secteur relativement nouveau. Il n'est pas très dense. Il serait peut-être plus naturel de l'inclure dans l'autre circonscription que d'y inclure le quartier n° 1. Je comprends ce que ressentent les habitants du quartier n° 1 à la pensée d'être séparés de leur circonscription traditionnelle, surtout vu que ce quartier est un secteur résidentiel très dense. La même chose s'est produite dans ma propre circonscription lors du remaniement de 1967-1968. J'ai hérité d'une municipalité qui appartenait auparavant à une circonscription voisine. Beaucoup des habitants de ce secteur n'ont pas aimé le changement.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je remercie encore une fois la Commission. Au nom des habitants de Sault-Sainte-Marie, j'espère que la Commission pourra réviser ses projets et rendre la circonscription plus naturelle en laissant le quartier n° 1 à la circonscription urbaine et en le remplaçant peut-être par le quartier n° 4 si c'est nécessaire.

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, nous avons entrepris ici un débat important et vital, un débat sur notre régime démocratique fondé sur un Parlement élu librement, un débat sur la délimitation des circonscriptions électorales fédérales qui s'effectue à partir du principe important de la représentation selon la population.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario pour le travail qu'elle a accompli et pour nous avoir laissé exprimer notre opinion par le passé et encore une fois cet après-midi. Je lui avais présenté certaines propositions le 22 octobre 1975 quand elle a tenu une audience à Ottawa. Aujourd'hui, j'aimerais avancer encore une fois ce que j'estime être des propositions constructives qui reflètent